

2017 : production à plein régime ! Et nos salaires restent bloqués ? Pas question !



Le 28 novembre 2016

La direction annonce une augmentation de la production à 210 000 voitures !

Conséquences directes :

➤ **L'équipe de Nuit continue pendant toute l'année 2017.**

Attention DANGER : en novembre 2017, la direction veut mettre en place la Nuit à temps partiel issue du **NCS 2**. 35h de travail payées 28h30 (- 400 € par mois) !
Pour la CGT, cette mesure du NCS 2 ne doit pas être appliquée !

➤ **Des samedis obligatoires et gratuits en rafale !**

Attention DANGER : avec le **NCS 2**, à partir du 1^{er} janvier, c'est la mise en place du nouveau compteur aggravé -12 / + 8 jours.
Pour la CGT, ce nouveau compteur doit aller à la poubelle !
Les heures supplémentaires doivent être au volontariat et payées à la fin du mois !

➤ **Aucun pont ne sera effectué en 2017.**

La CGT n'est pas d'accord ! Les salariés ont besoin de week-end prolongés pour se reposer entre deux périodes de vacances !

➤ **Le congé senior passe de 5 à 3 ans** et l'indemnisation baisse de 75 à 70 %.

Pour la CGT, ce n'est pas acceptable ! Le droit à une pré-retraite de 5 ans indemnisée à 75% doit être maintenu avec embauche d'un intérimaire en CDI à chaque départ !

**La production va encore tourner à plein régime comme cette année ?
Les caisses sont remplies et débordent de milliards ?**

Alors il faut que la direction passe à la caisse, qu'elle cède de vraies augmentations générales de salaire et qu'elle embauche les intérimaires en CDI.

**Les 2,4 milliards de bénéfices doivent servir
à augmenter les salaires et à embaucher les intérimaires en CDI !**

Congés 2017 : élections obligent, c'est 4 semaines à Poissy !

Avec la proximité des élections professionnelles de mars 2017, la direction préfère jouer l'apaisement et donner 4 semaines de congés. Tant mieux car c'est le souhait de la majorité des salariés.
Mais nous réclamons que tous les choix des salariés soient pris en compte !



1300 signatures pour la réintégration de Jérôme !

En 3 jours, la pétition demandant la réintégration de Jérôme a de nouveau rassemblé plus de 1300 signatures.

Les motifs du licenciement ne tiennent pas la route. Certains militants CGT pour les mêmes motifs ont eu un avertissement, un autre 1 jour de mise à pied.

Le syndicat CGT va contester et faire casser son licenciement au Tribunal des Prud'hommes.

Ce licenciement ne passera pas !